

Bulletin d'adhésion et/ou donateur

Je souhaite devenir membre de l'association Fleurs de Batié pour l'année.....

Je verse mon adhésion de 10€ minimum

par chèque par virement en espèces

Je souhaite devenir également donateur et verse.....€

par chèque par virement en espèces

Je souhaite devenir également parrain et verserai

chaque mois chaque trimestre chaque année
la somme de€

par chèque par virement par virement permanent

Notre association étant reconnue d'intérêt général, l'adhésion et les dons par chèque ou virement ouvre droit à un reçu fiscal permettant de déduire des impôts 66% du montant.

Nom : Prénom :

*Email :

*Adresse :

*Téléphone :

* Ces renseignements ne sont à remplir qu'à la première adhésion ou en cas de changement d'adresse, mail ou téléphone.

Date :

Signature :

Envoi des chèques à l'ordre de « Fleurs de Batié » :

Daniel Nauts 44 chemin des Castors - 06130 GRASSE

Virement au compte Fleurs de Batié

FR37 3000 2032 3600 0007 2497 H95



HISTORIQUE ET FONCTIONNEMENT

En 2001 : jumelage entre la paroisse N.D. des Fleurs (Le Plan, M.Sartoux, Plascassier, Fleurs de Grasse) et la paroisse de Batié au Burkina Faso, suite à un camp solidarité organisé pour les lycéens de l'Aumônerie de l'Enseignement Public.

Création d'un comité de jumelage et envoi de dons réguliers.

Octobre 2009 : création de l'association loi 1901 "Fleurs de Batié"

L'objectif premier est de fournir l'hébergement, la nourriture et la scolarisation de 18 jeunes filles défavorisées, accueillies dans un foyer, ainsi que la scolarisation des lycéennes qui en sont issues.

Des dons réguliers, appelés parrainages, permettent depuis 2009 d'assurer la pérennité de cette action.

Le deuxième objectif est de soutenir les villageois en répondant à divers projets gérés par la paroisse et de participer à l'entretien du véhicule paroissial.

Des actions menées ici (brocantes, lotos, repas, ventes diverses) ainsi que des dons ponctuels permettent de réaliser ces projets.

Nous travaillons en réel partenariat avec une équipe sur place qui gère le foyer et suit les actions menées.

Un bilan chiffré est fourni pour chaque AG.

Un courrier trimestriel donne à chaque adhérent ou donateur, des nouvelles du foyer et des projets en cours.

PRINCIPALES REALISATIONS DEPUIS 2009

- Construction d'un foyer d'accueil pour jeunes filles orphelines ou défavorisées dont l'inauguration a eu lieu en septembre 2009.
- Forage sur le site du foyer.
- Soutien aux plus défavorisés (aide alimentaire, médicaments, scolarisation).
- Achat de sacs de mil et de maïs pour revendre à bas prix en période "de soudure" (avant la récolte suivante).
- Aménagement et irrigation d'un jardin potager et d'une bananeraie.
- Achat d'un véhicule paroissial 4X4.
- Eclairage solaire individuel pour les filles du foyer.
- Creusement de deux forages pour des zones autour de la ville de Batié.
- Micro-projet de fabrication de soubala (condiment aux valeurs thérapeutiques) avec le groupement des femmes catholiques.
- Construction d'un lieu d'hébergement pour une équipe de religieuses à venir (responsabilité du foyer d'accueil et accompagnement éducatif)
- Creusement de deux forages pour des zones autour de la ville de Batié.
- Renouvellement du matériel du foyer (tables, chaises, armoires).

PROJETS

- Creusement d'un nouveau forage à côté de Batié
- Renouvellement de l'éclairage du foyer
- Travaux de remise en état des bâtiments

VOUS SOUHAITEZ NOUS AIDER ?

*Vous pouvez apporter
de quoi alimenter nos brocantes
le lundi de 9h à 15h à la maison paroissiale,
1 chemin du Vieux Pont 06130 - Le Plan de Grasse
Vous pouvez également devenir bénévole
et participer à l'organisation de nos actions
(repas, brocantes, lotos...)*

Si vous voulez devenir adhérent (minimum 10€) et/ou faire un don, **merci de remplir le verso de ce papier** et de l'adresser par mail à president@fleursdebatie.org ou secretariat@fleursdebatie.org
Règlement : par chèque ou virement (voir au verso)

Pour information, le coût d'un parrainage est de 375 € par jeune fille et par année scolaire pour les collégiennes du foyer et de 156 € pour le soutien d'une lycéenne. Vous pouvez financer tout ou partie de ce montant.

En janvier, un reçu fiscal est retourné aux adhérents et donateurs pour qu'ils puissent déduire de leurs impôts 66% du montant des dons, dans la limite de 20% du revenu imposable.

N'hésitez pas à venir découvrir notre site internet :

www.fleursdebatie.org

**Vous y trouverez des nouvelles du foyer et de Batié,
de nombreuses photos, des articles concernant nos actions
et toutes les actualités de Fleurs de Batié.**

Pour tout renseignement : 0608230786

